



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MARDI 24 SEPTEMBRE 2019, À 16:30 HEURES

AU POSTE DE POLICE DE BELOEIL, SITUÉ AU 333, RUE HERTEL À BELOEIL, PROVINCE DE QUÉBEC.

Étaient présents :

Monsieur Daniel Plouffe	Président et Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Yves Corriveau	Vice-Président et Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Diane Lavoie	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel St-Jean	Délégué substitut de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Délégué de la Ville de Chambly
Madame Maud Allaire	Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Délégué de la Municipalité de McMasterville
Monsieur Bruno Gattuso	Délégué substitut de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Madame Suzanne Roy	Déléguée de la Ville de Sainte-Julie
Madame Jocelyne G. Deswarte	Déléguée de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Madame Brigitte Collin	Déléguée substitut de la Ville de Varennes

Étaient également présents :

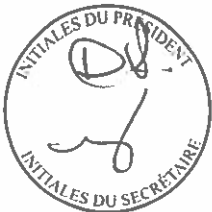
Monsieur Marco Carrier	Directeur par intérim
Madame Nathalie Guérin	Secrétaire-Trésorière
Me Thierry Lavoie	Greffier

Étaient absents :

Monsieur Denis Parent	Délégué de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 août 2019;
5. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les :
 - 14 août 2019;
 - 4 septembre 2019;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

6. Suivi du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 août 2019;
7. Suivi des réunions du Comité Exécutif des 14 août et 4 septembre 2019;
8. Règlement 36 amendant le Règlement numéro 7 – Règlement sur le paiement de la contribution des municipalités – Avis de motion et dépôt de projet – Adoption;
9. Règlement 37 augmentant le montant du fonds de roulement de 1 500 000 \$ à 3 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 1 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement – Adoption;
10. Budget 2020 – Adoption – Recommandation du Comité exécutif;
11. Nomination d'un Directeur de police par intérim;
12. Promotion d'un Inspecteur-chef à la division Enquêtes et soutien;
13. Embauche – Secrétaire à la division Enquêtes et soutien;
14. Embauche – Employée surnuméraire pour la formation d'une secrétaire à la division Enquêtes et soutien;
15. Lettre d'entente – Prime de disponibilité du technicien informatique;
16. Lettre d'entente – Horaire de travail du préposé au parc des véhicules automobiles et achats;
17. Autorisation de signature pour un bail – Beloeil;
18. Autorisation d'emprunter au fonds de roulement;
19. M. Marco Carrier, Directeur par intérim, suivi des dossiers;
20. Mme Nathalie Guérin, Secrétaire-Trésorière, suivi des dossiers;
21. Adoption de la liste des comptes à payer;
22. Divers;
23. Correspondance;
24. Période de questions;
25. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16:30 heures.

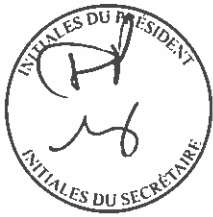
POINT 2 **CONSTATATION DU QUORUM**

Le Président constate le quorum.

POINT 3 **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

CA-19-2054



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Comité en y retirant du point suivant :

- Point 8 Les mots « Avis de motion et dépôt de projet »

En y retirant le point suivant :

- Point 18 Autorisation d'emprunter au fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2055

POINT 4

RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 août 2019

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2019;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et l'article 201 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 août 2019 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2056

POINT 5

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les 14 août et 4 septembre 2019

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif des 14 août et 4 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Corriveau

APPUYÉ PAR Madame Suzanne Roy

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte des procès-verbaux du Comité Exécutif des 14 août et 4 septembre 2019;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors des réunions des 14 août et 4 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6 **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL** **D'ADMINISTRATION DU 28 AOÛT 2019**

Les délégués mentionnent avoir pris connaissance du procès-verbal déposé et ne formulent aucune question.

POINT 7 **SUIVI DES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 14 AOÛT ET** **4 SEPTEMBRE 2019**

Les délégués mentionnent avoir pris connaissance des procès-verbaux déposés et ne formulent aucune question.

POINT 8 **RÉSOLUTION**

Règlement 36 amendant le Règlement numéro 7 – Règlement sur le paiement de la contribution des municipalités

ATTENDU le Règlement 36 amendant le Règlement numéro 7 – Règlement sur le paiement de la contribution des municipalités;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 28 août 2019;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à la séance du 28 août 2019;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement 36 amendant le Règlement numéro 7 – Règlement sur le paiement de la contribution des municipalités;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2057



No de résolution
ou annotation

CA-19-2058

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 9

RÉSOLUTION

Règlement 37 augmentant le montant du fonds de roulement de 1 500 000 \$ à 3 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 1 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement

ATTENDU le Règlement 37 augmentant le fonds de roulement de 1 500 000 \$ à 3 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 1 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 28 août 2019;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à la séance du 28 août 2019;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Madame Brigitte Collin

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement 37 augmentant le fonds de roulement de 1 500 000 \$ à 3 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 1 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2059

POINT 10

RÉSOLUTION

Budget 2020 – Adoption – Recommandation du Comité Exécutif

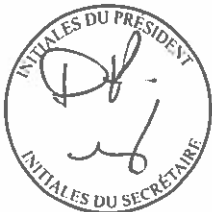
ATTENDU la présentation réalisée, dans le cadre d'une rencontre préparatoire à la tenue de la séance du Conseil d'Administration, portant notamment sur les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint Laurent;

ATTENDU l'état des activités de fonctionnement précisant la situation financière réelle estimée au 31 décembre 2019;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité Exécutif donnée lors de la séance du 16 septembre 2019 (CE-19-3338) à l'effet d'élaborer les prévisions budgétaires 2020 sur une quote-part globale de 34 909 084 \$ et le virement d'un montant de 400 000 \$ du surplus accumulé non affecté;

ATTENDU que les prévisions budgétaires déposées sont pour un montant total de revenus de 42 827 084 \$;

ATTENDU que ce budget doit recevoir l'approbation des villes et municipalités membres de la Régie;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER, pour l'exercice financier 2020, un budget pour un montant total de revenus de 42 827 084 \$ incluant une quote-part globale des municipalités de 34 909 084 \$;

D'AUTORISER le virement du surplus accumulé non affecté d'une somme de 400 000 \$ pour le paiement de dépenses de l'exercice financement 2020;

DE TRANSMETTRE, pour approbation, aux villes et municipalités membres de la Régie les prévisions budgétaires 2020 ainsi déposées, le tout conformément aux dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2060

POINT 11

RÉSOLUTION

Nomination d'un Directeur de police par intérim

ATTENDU la résolution CE-19-3347 adoptée le 16 septembre 2019 par le Comité exécutif recommandant au Conseil d'administration de nommer Monsieur Marco Carrier Directeur de police par intérim de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent jusqu'au retour en fonction de Monsieur Bruno Pasquini;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer ladite nomination;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER la recommandation du Comité Exécutif du 16 septembre 2019 par sa résolution CE-19-3347;

DE NOMMER, rétroactivement au 17 septembre 2019, Monsieur Marco Carrier, Directeur par intérim de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2061

POINT 12

RÉSOLUTION

Promotion d'un Inspecteur-chef à la division Enquêtes et soutien

ATTENDU la résolution CA-18-1885 adoptée le 22 août 2018 par le Conseil d'administration affectant en fonction supérieure Monsieur François Boisclair au poste d'Inspecteur-Chef à la Division Enquêtes et Soutien pour une période d'une (1) année en remplacement de M. Yanic Parent;



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU la résolution de CE-19-3339 adoptée le 16 septembre 2019 par le Comité exécutif recommandant d'accepter la démission de M. Yanic Parent comme Inspecteur-chef à la division Enquêtes et soutien;

ATTENDU la recommandation favorable du Directeur adjoint, M. Marco Carrier, de confirmer dans ses fonctions Monsieur François Boisclair en tant qu'Inspecteur-Chef à la Division Enquêtes et Soutien;

ATTENDU également le rapport déposé par Madame Marie-Ève Mazza à l'effet de confirmer Monsieur François Boisclair en tant qu'Inspecteur-Chef à la Division Enquêtes et Soutien;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Brigitte Collin
APPUYÉ PAR Madame Suzanne Roy

ET RÉSOLU :

DE NOMMER à compter du 29 septembre 2019, Monsieur François Boisclair au grade d'Inspecteur-Chef de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'AFFECTER Monsieur Boisclair à la Division Enquêtes et Soutien de la Régie;

DE CONFIRMER que Monsieur Boisclair continuera de bénéficier de tous les avantages consentis aux cadres par le Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ou par toutes résolutions adoptées par le Comité Exécutif ou le Conseil d'Administration concernant leurs rémunérations ou leurs conditions de travail;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2062

POINT 13

RÉSOLUTION

Embauche – Secrétaire à la division Enquêtes et soutien

ATTENDU la résolution CA-19-1996 adoptée le 27 mars 2019 par le Conseil d'Administration confirmant le départ à la retraite de Mme France Hamelin après 30 ans de services;

ATTENDU que ce départ à la retraite créait une vacance au poste de secrétaire à la division Enquêtes et soutien;

ATTENDU que le poste n'a été que brièvement comblé avant de redevenir vacant;

ATTENDU qu'un affichage pour le comblement de ce poste s'est tenu du 9 août au 3 septembre 2019;

ATTENDU qu'aucune candidature de l'interne n'a été déposée mais quelque 141 candidatures l'ont été à l'externe;

ATTENDU que trois (3) personnes ont été retenues pour passer une entrevue et des tests pratiques;

ATTENDU que les entrevues et tests se sont déroulés les 11 et 12 septembre 2019;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que le comité de sélection composé de Madame Marie-Ève Mazza (Directrice des ressources humaines), Monsieur François Boisclair (Inspecteur-chef) et Monsieur Christian Cameron (Capitaine), a retenu la candidature de Madame Anne Hubert;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des Ressources Humaines, recommandant également l'embauche de Madame Hubert;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel St-Jean

ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'embauche, à compter du 7 octobre 2019, de la personne suivante au poste de « Secrétaire (Division enquêtes et soutien) » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent au taux horaire de 30,65 \$ (classe 4, salaire 2019, échelon 1) et suivant, pour les autres conditions, les avantages prévus à la convention collective de travail des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie s'appliquent, notamment une période d'essai de huit cent soixante-dix-huit (878) heures travaillées:

→ Madame Anne Hubert

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2063

POINT 14

RÉSOLUTION

Embauche – Employée surnuméraire pour la formation d'une secrétaire à la division Enquêtes et soutien

ATTENDU la nécessité pour la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de procéder à l'embauche d'une employée surnuméraire à la Division Enquêtes et Soutien afin de bien former et intégrer la nouvelle secrétaire embauchée par la résolution CA-19-2062;

ATTENDU que cette embauche est nécessaire par la vacance soudaine au poste de secrétaire à la division Enquêtes et soutien survenue le 9 août 2019;

ATTENDU le rapport présenté par la Directrice des Ressources Humaines, Madame Marie-Ève Mazza;

ATTENDU la recommandation d'embauche de la personne suivante comme employée surnuméraire à la Division Enquêtes et Soutien :

- Madame France Hamelin

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'embauche, à compter du 14 octobre 2019 pour une période indéterminée, de la personne suivante à titre d'employée surnuméraire à la Division Enquêtes et Soutien de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent au taux horaire de 32,60 \$ (classe 4, salaire 2019, échelon 4) :

- Madame France Hamelin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2064

POINT 15

RÉSOLUTION

Lettre d'entente – Prime de disponibilité du technicien informatique

ATTENDU QUE la convention collective des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie ne prévoit aucune disposition relative à la disponibilité des employés syndiqués en dehors des heures de travail;

ATTENDU QUE les parties souhaitent s'entendre dans le but d'assurer la disponibilité d'une personne ressource au niveau informatique pendant les vacances ou absences du responsable des technologies de l'information et des télécommunications;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les termes de la lettre d'entente devant lier la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique – Section locale 5002 concernant la disponibilité d'une personne ressource au niveau informatique pendant les vacances ou absences du responsable des technologies de l'information et des télécommunications;

D'AUTORISER la Secrétaire-Trésorière à signer l'original de ladite lettre d'entente soumise;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2065

POINT 16

RÉSOLUTION

Lettre d'entente – Horaire de travail du préposé au parc des véhicules automobiles et achats

ATTENDU QUE les parties souhaitent s'entendre dans le but de répondre aux divers besoins opérationnels et organisationnels de la Régie et afin d'améliorer l'efficacité du service au niveau du parc automobile;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les termes de la lettre d'entente devant lier la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique – Section locale 5002 concernant le nouvel horaire du préposé au parc de véhicules automobiles et aux achats;

D'AUTORISER la Secrétaire-Trésorière à signer l'original de ladite lettre d'entente soumise;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 17

RÉSOLUTION

Autorisation de signature pour un bail – Beloeil

ATTENDU le projet de renouvellement de bail soumis pour l'occupation par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent d'une superficie approximative 19 414,34 pi², y incluant 132 espaces de stationnement, dans l'immeuble sis au 333, rue Hertel à Beloeil;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les conditions du projet de renouvellement de bail soumis devant lier la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent à la Ville de Beloeil pour la localisation de son poste de police et son Centre d'Appels d'Urgence au 333, rue Hertel à Beloeil;

D'AUTORISER le Président et le Greffier à signer l'original du bail conformément au libellé du texte remis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 18

RÉSOLUTION

Autorisation d'emprunter au fonds de roulement

Ce point fut annulé lors de l'adoption de l'ordre du jour.

POINT 19

M. MARCO CARRIER, DIRECTEUR PAR INTÉRIM, SUIVI DES DOSSIERS

Le Directeur par intérim présente aux Élus les dossiers traitant des sujets suivants :

19.1 Plantation de cannabis à Varennes

M. Carrier informe les délégués qu'une opération anti-drogue a été effectuée ce matin à Varennes. Avec l'appui des Forces armées canadiennes, cette intervention des agents de la Régie a permis la saisie de quelque 310 plants de cannabis.

CA-19-2066



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

19.2 Formation des policiers

Afin d'intervenir efficacement auprès de policiers qui pourraient être blessés par balle lors d'opérations, neuf (9) agents de la Régie ont suivi une formation intensive de type « Trauma » d'une journée. Parmi les policiers formés, nous retrouvons cinq (5) agents appelés à effectuer des entrées dynamiques ainsi que quatre (4) moniteurs de tirs.

19.3 Billetterie électronique

M. Carrier mentionne aux délégués que tous les véhicules de la circulation sont maintenant dotés des équipements requis pour l'utilisation de la billetterie électronique. À cet égard, les policiers attitrés à l'équipe de la circulation l'utilisent depuis trois (3) semaines. D'ici un (1) mois, tous les patrouilleurs de la Régie auront été formés pour utiliser la billetterie électronique. De même, les responsables de ce projet poursuivent l'installation dans les véhicules de la patrouille et sont à procéder aux derniers ajustements pour assurer une mise en service sans heurts.

POINT 20

MME NATHALIE GUÉRIN, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, SUIVI DES DOSSIERS

La Secrétaire-Trésorière informe les membres du Conseil d'Administration sur les sujets suivants :

20.1 Service 9-1-1

Madame Guérin informe les membres du Conseil d'Administration que les services téléphoniques d'urgence actuellement fournis par la Régie à la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu le seront par CAUCA (Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches) à compter du 16 décembre 2019.

20.2 Répéteurs au service 9-1-1

Les délégués sont informés de l'adoption prochaine d'un Protocole d'entente entre la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour assurer la migration efficace du système de communication radio en mode analogique vers le mode numérique pour les radios installées au Centre des appels d'urgence (CAU) de la Régie.

CA-19-2067

POINT 21

RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 21 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso
APPUYÉ PAR Madame Suzanne Roy



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 172 237,76 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 22

DIVERS

22.1 Conseil sans papier

Madame Guérin explique aux délégués que les services administratifs sont à étudier les différentes options.

22.2 Intervention des policiers lors d'événements tragiques

À une question posée relative au décès d'une jeune dame à Saint-Basile-le-Grand la semaine dernière, M. Marco Carrier explique que des ressources sont disponibles pour les policiers suite à des événements tragiques. Il précise par la même occasion que nous développons actuellement un projet avec l'aide d'une firme de psychologues externe. Le projet comprend entre autre une rencontre annuelle avec l'équipe en charge des crimes à caractère sexuel ainsi qu'une rencontre individuelle d'une heure avec chacun des enquêteurs.

POINT 23

CORRESPONDANCE

I. Soumise au Comité Exécutif du 16 septembre 2019 :

Aucune.

II. Soumise au Conseil d'Administration du 24 septembre 2019 :

Aucune.

POINT 24

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

POINT 25

RÉSOLUTION

Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

CA-19-2068



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


NATHALIE GUÉRIN
Secrétaire-Trésorière


DANIEL PLOUFFE
Président